

Croix-Rouge internationale

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **75 (1966)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Aide au développement du Croissant-Rouge marocain

Comme nous l'avons annoncé dans notre dernière édition du 1er décembre 1965, la Croix-Rouge suisse a accepté de parrainer le Croissant-Rouge marocain selon un programme de cinq ans établi par le Comité central de cette société nationale.

Dans les pays neufs, en effet, la Croix-Rouge respectivement le Croissant-Rouge apporte une aide indispensable aux Pouvoirs publics souvent débordés, notamment dans le domaine de la santé. C'est ainsi qu'au Maroc, le Croissant-Rouge marocain dut faire face — à peine créé — non seulement aux tâches normales d'une telle société mais également à des circonstances exceptionnelles: tremblement de terre d'Agadir, épidémie de paralysie touchant 10 000 personnes, afflux de plus de 100 000 réfugiés algériens. La Croix-Rouge suisse collabora aux diverses campagnes internationales de secours organisées à ces différentes occasions et put apprécier les efforts déployés par le Croissant-Rouge marocain. Celui-ci doit maintenant vouer tous ses efforts à une meilleure organisation aux échelons national, provincial et local. Il doit notamment former un grand nombre de jeunes secouristes volontaires et organiser des centres de « santé-secours » dans tout le pays.

La Croix-Rouge suisse a décidé, à la demande du Croissant-Rouge marocain, de parrainer cette Société nationale sur la base d'un plan quinquennal dûment établi et dans le cadre d'un vaste programme de développement des jeunes sociétés nationales mis sur pied par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. Cette aide consistera essentiellement en la mise à disposition d'un conseiller qualifié, de matériel d'enseignement et de matériel sanitaire. En outre, des spécialistes seront envoyés pour de courtes périodes afin d'aider au développement de certaines activités. Des collaborateurs du Croissant-Rouge marocain pourront éventuellement faire des stages en Suisse.

Les dépenses prévues pour la réalisation de ce projet seront d'environ Fr. 500 000.— Les Autorités fédérales ont accepté de subventionner partiellement ce programme d'assistance au titre de la coopération technique. Le Croissant-Rouge marocain s'est engagé à déployer de son côté le maximum d'efforts, ce qui requerra de sa part des ressources beaucoup plus élevées que la contribution suisse.

Actions internationales de secours

Remise de secours d'urgence au Maroc

A la suite des graves inondations qui ont sévi au Maroc, dans la région saharienne du Tafilalet, au

mois de novembre dernier, de nombreuses oasis dont celles d'Erfoud et de Goulmina en particulier ont subi de très importants dommages. On estimait à 25 000 le nombre des sans-abris.

Répondant à une demande du Croissant-Rouge marocain, la Croix-Rouge suisse a fait parvenir à ce dernier des couvertures dont la majeure partie ont été prélevées sur ses réserves en cas de catastrophes. Ce don a été couvert par une contribution de Fr. 5000.— de notre Société et un subside de Fr. 10 000.— de la Confédération.

Eruption volcanique aux Philippines

La Confédération a mis à la disposition de la Croix-Rouge suisse un don de Fr. 20 000.— à l'intention des victimes de l'éruption volcanique qui a sévi aux Philippines au mois d'octobre dernier. Cette contribution a été transmise par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge à la Croix-Rouge des Philippines qui a pris en main l'assistance c'es quelque 50 000 sinistrés demeurés sans-abri à la suite de la catastrophe.

Aide aux victimes de la guerre au Vietnam

Comme nous l'annoncions dans le numéro 7/1965 de notre Revue, le Conseil fédéral a décidé, au début du mois de septembre dernier, de mettre à la disposition de la Croix-Rouge suisse une somme de Fr. 100 000.— à l'intention des victimes du conflit du Vietnam, action à laquelle la Croix-Rouge suisse participe elle aussi pour un montant de Fr. 20 000.—. Ces dons seront utilisés de moitié pour le nord et pour le sud-Vietnam.

Les Fr. 60 000.— destinés au sud-Vietnam ont été remis au Comité international de la Croix-Rouge qui l'utilisera dans le cadre des opérations d'urgence dont ses délégués ont établi le programme d'entente avec la Croix-Rouge sud-vietnamienne. Ce programme prévoit la distribution de vivres et de secours médicaux à environ 100 000 victimes civiles de la guerre.

La somme destinée au nord-Vietnam sera utilisée pour la fourniture de médicaments et de matériel sanitaire à la population civile. Ceux-ci seront expédiés sur les lieux aussitôt que garantie sera donnée qu'ils seront utilisés pour des buts humanitaires uniquement.

Au Sénégal, aide aux réfugiés et lutte contre la fièvre jaune

Trois infirmières venant du Canada, de France et de Suisse ont quitté Genève au début de décembre

pour se rendre au Sénégal où elles participeront à la réalisation d'un programme d'aide aux réfugiés coordonné par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

Ces infirmières dont la mission s'étendra sur douze mois assumeront la direction de trois équipes médicales mobiles chargées de prodiguer des soins à 25 000 réfugiés de la Guinée portugaise, action dont bénéficieront également les habitants de la région de Casamance, au Sénégal, proche de la frontière guinéenne.

La Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge a établi le programme de travail des équipes médicales en étroite collaboration avec le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés, la Croix-Rouge et les Autorités sénégalaises. C'est ainsi qu'elle a consenti à ce que les infirmières mises à disposition par ses soins prêtent tout d'abord leur concours à la lutte menée contre l'épidémie de fièvre jaune qui sévit dans la région de Dakar et qui, au début de décembre, avait déjà provoqué 55 décès, selon les chiffres communiqués par l'Organisation mondiale de la Santé. Cette épidémie est en fait la plus grave que l'on ait enregistrée depuis celle dont l'Ethiopie fut le théâtre en 1960 et 1961.

Quant aux réfugiés guinéens qui doivent bénéficier du programme d'assistance médicale de la Ligue, leur nombre est estimé à 50 000.

Malgré l'existence de dispensaires et d'hôpitaux et le service régulier de prophylaxie assuré par les autorités locales, celles-ci ont sollicité l'apport d'une aide extérieure car l'afflux des réfugiés pose des problèmes difficiles à résoudre. C'est pourquoi la partie essentielle du programme médical complémentaire mis sur pied par la Ligue consiste à soutenir ces services par l'envoi de médicaments d'une part, la mise à disposition de personnel qualifié, de l'autre.

Les trois équipes médicales mobiles assureront la prévention et les soins, la majorité des maladies observées relevant des conditions de promiscuité dans lesquelles vivent les réfugiés. Le rôle des équipes médicales consistera aussi à améliorer les conditions d'hygiène personnelle et à diffuser les principes d'une alimentation saine.

Aide aux réfugiés du Cachemire

Le Comité international de la Croix-Rouge ayant demandé aux Sociétés nationales de Croix-Rouge de participer à une action de secours d'urgence destinée à plus de 450 000 réfugiés en provenance du Cachemire, la Croix-Rouge suisse a fait parvenir à leur intention à la Croix-Rouge de l'Inde et du Pakistan, 2500 couvertures ainsi que des vêtements et sous-vêtements. Une somme de Fr. 40 000.— a par ailleurs été transmise au Comité international de la Croix-Rouge, à l'intention de ses délégués en Inde et au Pakistan, pour la remise d'autres secours. Cette aide a pu être accordée grâce à une contribution de Fr. 100 000.— de la Confédération et un don de Fr. 20 000.— de la Croix-Rouge suisse. La Confédération a mis en outre deux tonnes de lait en poudre à disposition des réfugiés du Cachemire.

Aide à l'Algérie

Un home d'enfants installé à l'intention de 200 orphelins de guerre a été inauguré le 30 octobre 1965 à Tebessa, dans l'est de l'Algérie. La Croix-Rouge suisse a participé à l'installation de cet établissement en fournissant, notamment, le mobilier des salles de classes et 100 lits dont le coût — soit Fr. 40 000.— a été couvert par les contributions de parrainages destinés à l'Algérie. Cette heureuse réalisation a vu le jour sur l'initiative d'un jeune Français qui depuis des années déjà s'occupe des enfants et des adolescents abandonnés de Tebessa. Diverses organisations dont l'Aide suisse à l'étranger ont participé financièrement à la construction du home dont il s'agira maintenant d'assurer les frais d'exploitation pour les années à venir.

*

En Algérie encore, la Croix-Rouge suisse poursuit par ailleurs son aide à l'hôpital orthopédique de Douéra où, depuis deux ans environ, plusieurs invalides ont d'ores et déjà été appareillés de prothèses compliquées par les soins d'orthopédistes suisses. De plus, les ateliers orthopédiques de l'établissement ont été munis de machines introuvables en Algérie. Grâce à un nouveau crédit de la Confédération au montant de Fr. 25 000.— et d'une contribution d'égale valeur provenant des parrainages en faveur de l'Algérie de la Croix-Rouge suisse, les ateliers orthopédiques de Douéra pourront être encore agrandis. Un important envoi de machines, d'outils et de matériel orthopédique a été effectué au mois de décembre dernier. Au cours de cette année, un orthopédiste suisse examinera la mesure dans laquelle la production de prothèses à Douéra même pourra être intensifiée.

Contribution à l'installation d'un home d'enfants en Sardaigne

Dans sa dernière séance de l'année 1965, le Comité central a voté l'octroi d'un crédit de Fr. 19 500.— destiné à un home d'enfants de Cagliari, en Sardaigne. Cette contribution permettra d'aménager une nouvelle section réservée à des enfants de trois à six ans. Ce home a été fondé il y a plusieurs années par un prêtre qui a à son actif la création des deux seuls instituts modernes de rééducation pour enfants abandonnés existant en Sardaigne, soit précisément à Cagliari et à Sassari. La nouvelle section dont l'installation est projetée permettra de recevoir une vingtaine d'enfants. Elle comportera un jardin d'enfants, un réfectoire, un vestiaire et des chambres à coucher. Les frais totaux, y compris le coût du mobilier sont estimés à Fr. 20 000.—. Le Gouvernement régional assurera la couverture des dépenses découlant de la transformation des locaux et qui s'élèvent à Fr. 20 000.— tandis que l'Association sarde pour les écoles maternelles prendra à sa charge les frais d'exploitation de la nouvelle section dont le jardin d'enfants recevra également, comme externes, les enfants du quartier du port où n'existe pas d'école maternelle. C'est dire que cette nouvelle réalisation répond à une urgente nécessité.